\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Head of the Almaty City Prosecutor’s Office  
Karipbekov Serik Akmyrzinovich   
Zheltoksan Street, 189   
Almaty   
A15K0M9   
Kazakhstan

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur,

**Je vous écris afin de vous faire part de ma vive inquiétude face aux poursuites intentées à l’encontre du blogueur Temirlan Ensebek.** Le 17 janvier, il a été arrêté et inculpé au titre de l’article 174 du Code pénal du Kazakhstan d’accusations vagues et à caractère politique, à savoir «incitation à la discorde interethnique».

Ces accusations découlent d’une publication de janvier 2024 sur Qaznews24 qui reprenait la chanson kazakhe «Yo, Oryslar» («Yo, les Russes») en réponse aux déclarations faites par une présentatrice télé russe. Cette chanson, dont les auteurs demeurent inconnus, circule depuis plus de 20 ans et certaines paroles sont offensantes. Cependant, elle n’a été interdite par les autorités qu’après la détention de Temirlan Ensebek, ce qui soulève de vives inquiétudes quant à l'application sélective de la loi et aux poursuites motivées par des considérations politiques.

Ce n'est pas la première fois que les autorités kazakhes s'en prennent à Temirlan Ensebek pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression, et ce n'est pas non plus la première fois que l'article 174 est invoqué pour réprimer la dissidence. Les poursuites visant Temirlan Ensebek constituent un acte de représailles pour son militantisme et une violation flagrante du droit à la liberté d’expression au Kazakhstan.

**En conséquence, je vous prie instamment de prendre toutes les mesures nécessaires afin d’assurer la libération immédiate et inconditionnelle de Temirlan Ensebek, d'abandonner toutes les charges retenues contre lui et de garantir son droit de poursuivre ses activités sans restrictions excessives.**

Veuillez agréer, Monsieur, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République du Kazakhstan, Tavelweg 2, 3074 Muri b. Berne

Fax: 031 310 14 72 / E-mail: bern@mfa.kv